

# Protéger l'intégrité des démarches d'immigration grâce à l'excellence réglementaire

RAPPORT ANNUEL 2026



📍 Québec - Lieu d'exercice de 1129 CRIC et de 108 CRIEE

---

# Table des matières

|    |                                                                       |
|----|-----------------------------------------------------------------------|
| 2  | Message du président du conseil d'administration                      |
| 3  | Message du président et chef de la direction, registraire             |
| 4  | Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2026                       |
| 6  | À propos du Collège                                                   |
| 8  | L'année 2026 en chiffres : CRIC                                       |
| 10 | L'année 2026 en chiffres : CRIEE                                      |
| 12 | Conduite professionnelle                                              |
| 13 | L'année 2026 en chiffres : Conduite professionnelle                   |
| 14 | Décisions réglementaires dans l'intérêt public                        |
| 16 | Faits saillants                                                       |
| 17 | Nouveau Règlement d'application pour le Collège                       |
| 18 | La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter              |
| 20 | Avancée des relations avec les parties prenantes et gouvernementales  |
| 21 | Soutien aux titulaires de permis tout au long de leur carrière        |
| 22 | Mise à jour des cadres des compétences essentielles                   |
| 22 | Acquisition et maintien de la compétence dans le cadre de la pratique |
| 23 | Promotion d'une culture organisationnelle inclusive                   |
| 24 | Gouvernance                                                           |
| 25 | Conseil d'administration                                              |
| 29 | Observatrice ministérielle                                            |
| 30 | Comités                                                               |
| 31 | Équipe dirigeante                                                     |
| 32 | Annexe                                                                |
| 33 | CRIC travaillant à l'étranger en 2026                                 |
| 34 | États financiers 30 juin 2026                                         |

---

---

## Message du président du conseil d'administration

En tant que titulaire de permis et président du conseil d'administration (CA), je mesure pleinement l'importance de soutenir les personnes qui se bâtissent une nouvelle vie au Canada. Je suis fier des réalisations accomplies par le Collège pour permettre aux nouveaux arrivants de faire des choix éclairés et d'avoir accès à des titulaires de permis offrant des services professionnels et éthiques. Il n'a jamais été aussi important d'œuvrer dans ce sens alors que des praticiens non autorisés (PNA) continuent d'exploiter des personnes vulnérables qui tentent de s'y retrouver dans leurs démarches d'immigration.

Au nom du CA, je suis heureux de vous faire part des progrès réalisés au cours de la dernière année dans l'atteinte des 4 objectifs du Plan stratégique du Collège : rehausser les normes professionnelles et la conformité, lutter contre les PNA, bonifier les communications avec les parties prenantes et renforcer la durabilité du Collège en édifiant sa capacité organisationnelle.

Le CA demeure fermement déterminé à assurer une gouvernance rigoureuse et une supervision efficace ainsi qu'à maintenir la protection du public au cœur de chacune de ses décisions.

Afin de défendre l'intérêt public, il est essentiel d'établir des normes rigoureuses en matière de professionnalisme et de responsabilité pour les titulaires de permis du Collège. Au cours de la dernière année, le personnel du Collège a poursuivi ses efforts en ce sens, notamment en mettant à jour les cadres des compétences essentielles. Ces cadres définissent les connaissances, les aptitudes et le jugement dont les titulaires de permis ont besoin pour exercer leur pratique de façon efficace et responsable.



**Stan Belevici,**  
**LL. B., LL. M., J.D.,**  
**CRIC-CISR**  
**Président du conseil**  
**d'administration**

---

**« Afin de défendre l'intérêt public, il est essentiel d'établir des normes rigoureuses en matière de professionnalisme et de responsabilité pour les titulaires de permis du Collège. »**

---

Le Collège a réalisé des progrès considérables dans la lutte contre les PNA grâce à des campagnes de sensibilisation du public menées au Canada et à l'échelle internationale au sujet desquelles vous en apprendrez davantage dans le présent Rapport annuel. De plus, au moyen d'une application stratégique de la loi, le Collège a fait fermer 5386 pages de médias sociaux de PNA afin de freiner la désinformation et les communications avec des victimes potentielles.

Le processus de traitement des plaintes permet au Collège de maintenir son engagement à prendre les mesures qui s'imposent en cas d'atteintes à la confiance du public. Le présent Rapport annuel présente certains des cas les plus graves dont le Comité de discipline a été saisi, ainsi que le travail en cours pour réduire de façon importante l'arriéré des plaintes dont le Collège a hérité.

Au cours de la prochaine année, le Collège continuera de collaborer étroitement avec le gouvernement fédéral et les principales parties prenantes afin de mettre en place le nouveau *Règlement sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Règlement d'application) et l'opérationnaliser. Avec l'appui du CA, le Collège veillera à ce que ses approches en matière de réglementation demeurent rigoureuses, adaptatives et axées sur l'intérêt public.

J'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance au personnel, à l'équipe dirigeante et au CA du Collège pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés alors que le Collège poursuit son avancée en tant qu'organisme de réglementation digne de confiance au Canada.

---

## Message du président et chef de la direction, registraire

La dernière année a été importante pour le Collège et la profession de services-conseils en immigration. En juillet, l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application a permis au Collège de franchir une nouvelle étape vers la mise en œuvre définitive des Règlements administratifs et la fin de la phase transitoire.

En adoptant le nouveau Règlement d'application, le gouvernement fédéral a amélioré les outils dont le Collège dispose pour s'assurer que les titulaires de permis respectent les normes professionnelles les plus élevées pour les clients auxquels ils offrent des services.

Le personnel du Collège travaille en étroite collaboration avec des partenaires du gouvernement à la mise en œuvre du nouveau Règlement d'application, en particulier le fonds d'indemnisation. Le Collège s'efforce d'administrer le fonds d'indemnisation de manière à préserver l'intégrité de la profession, à assurer la viabilité financière et à défendre l'intérêt public.

Atteindre un public plus vaste au Canada et à l'étranger au moyen d'initiatives de sensibilisation du public, comme les campagnes annuelles de prévention de la fraude, n'est pas qu'une mesure accessoire, mais bien un élément essentiel du mandat du Collège en matière de protection du public.

Grâce à des initiatives de rayonnement menées en plusieurs langues à l'échelle internationale, le Collège fournit aux gens des outils pratiques pour reconnaître les escroqueries, identifier les PNA, vérifier le statut des titulaires de permis du Collège et prendre des décisions éclairées, et ce, avant qu'un préjudice irréversible ne se produise.



A stylized black ink signature of Michael Huynh.

**Michael Huynh**  
Président et chef de la  
direction, registraire

---

**« Je me réjouis à l'idée de poursuivre, aux côtés des partenaires, parties prenantes et employés du Collège, l'important travail visant à servir l'intérêt public [...] »**

---

Des publicités numériques ont été diffusées sur Facebook, Instagram et Google Search dans 17 pays et en 6 langues différentes. Le Collège a également accru sa présence publicitaire dans les moyens de transport de 9 villes canadiennes d'un océan à l'autre.

La campagne de cette année a connu un succès inédit, générant 687 millions d'impressions à l'échelle mondiale et incitant 1,7 million d'utilisateurs à consulter le Registre public, soit des augmentations respectives de 227 % et de 235 % par rapport à 2025.

Ces résultats montrent que l'appel à l'action de la campagne a trouvé un véritable écho auprès de publics nationaux et internationaux, un nombre record ayant accédé aux ressources en ligne du Collège.

Dans le présent Rapport annuel, vous trouverez également les faits saillants de nos activités, notamment les initiatives de sensibilisation menées auprès du gouvernement et des parties prenantes, la mise à jour des cadres des compétences essentielles, les mesures disciplinaires prises dans l'intérêt public et la façon dont le Collège soutient les titulaires de permis au moyen de la formation axée sur les compétences.

Je me réjouis à l'idée de poursuivre, aux côtés des partenaires, parties prenantes et employés du Collège, l'important travail visant à servir l'intérêt public et à contribuer à la protection des milliers de nouveaux arrivants s'établissant au Canada chaque année.

---

# Objectifs du Plan stratégique accomplis en 2026

## NORMES PROFESSIONNELLES ET CONFORMITÉ

- Soutien offert à plus de 2400 titulaires de permis à toutes les étapes de la pratique professionnelle au moyen d'une formation axée sur les compétences, de l'accès à la pratique jusqu'à la spécialisation poussée et la compétence continue.
- Obtention d'un taux de satisfaction des titulaires de permis de 90 % ou plus pour chacun des programmes de formation du Collège, soit la formation en pratique professionnelle (FPP), le Programme de spécialisation et le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis.
- Réalisation d'une étude de référence exhaustive sur les normes de compétence de la profession pour qu'elles demeurent à jour et en phase avec une pratique et des besoins en matière de protection du public qui sont en constante évolution.
- Résolution, depuis novembre 2021, de près de 93 % des dossiers dont le Collège a hérité de l'organisme qui l'a précédé.
- Maintien des conclusions à l'issue des demandes d'examen présentées à l'agente d'examen des plaintes indépendante : aucun constat de manquement à l'équité procédurale ni d'erreur de fait ou de droit de la part des employés du Collège.
- Maintien de l'affectation prioritaire des ressources de la Conduite professionnelle aux dossiers de titulaires de permis suscitant les préoccupations les plus graves liées à la conduite ou ayant fait l'objet du plus grand nombre de plaintes. Par conséquent, 1 % des titulaires de permis représentaient 55 % des dossiers de plaintes non classés, alors qu'ils se chiffraient à 68 % durant l'exercice financier précédent.
- Maintien de l'accès du public au processus de traitement des plaintes du Collège, contribuant à une hausse de près de 14 % des nouvelles plaintes par rapport à l'exercice précédent.
- Révision proactive des procédures de traitement des plaintes par la Conduite professionnelle afin de les harmoniser avec le nouveau Règlement d'application.
- Présentations faites par le personnel du Collège lors de 7 conférences internationales afin de faire connaître le rôle du Collège et de favoriser le dialogue sur la protection du public et l'orientation des politiques avec des organismes de réglementation, des universitaires et d'autres parties prenantes du secteur reconnus à l'échelle mondiale.
- Collaboration avec le ministère de la Justice à l'appui des futurs cadres législatif et réglementaire du Collège.

## PRATICIENS NON AUTORISÉS (PNA)

- Fermeture de 5386 pages de médias sociaux de PNA pour lutter contre la fraude à l'immigration et perturber les communications avec des victimes potentielles.
- Vérifications de la bonne moralité et de la bonne conduite effectuées pour tous les candidats aux examens, nouveaux demandeurs de permis et agents afin de s'assurer qu'ils ne sont pas des PNA.
- Mise en œuvre d'une campagne multilingue de prévention de la fraude menée à l'échelle internationale comme mesure essentielle de protection du public visant à sensibiliser les gens à la fraude à l'immigration et à favoriser la fréquentation du Registre public.
- Voici les faits de la campagne :
  - » Campagne menée sur les médias sociaux et Google Search au pays et dans 16 des principaux pays sources d'immigration au Canada
  - » 687 millions d'impressions générées à l'échelle mondiale
  - » 1,7 million d'utilisateurs incités à consulter le Registre public
  - » Publicité dans les moyens de transport étendue à 9 villes canadiennes, générant 160 millions d'impressions

---

## COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

- En plus de la campagne mondiale de prévention de la fraude, le Collège a lancé une campagne publicitaire de référence imprimée et numérique à l'échelle nationale afin de renforcer son rayonnement auprès de communautés diversifiées, en particulier dans les régions comptant une population importante de nouveaux arrivants.
- Maintien de communications régulières et proactives avec les titulaires de permis sur des enjeux importants, notamment l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'application.
- Participation à des événements destinés aux titulaires de permis et aux parties prenantes afin de faire connaître le rôle du Collège et des titulaires de permis.
- Engagement auprès des gouvernements provinciaux et fédéral, des organismes d'application de la loi et des principales parties prenantes, notamment Ted Gallivan et Scott Harris, respectivement sous-ministre et sous-ministre délégué d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), afin de renforcer la collaboration et de lutter contre les PNA.
- Participation à la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration (CNCI) 2026, avec du personnel du Collège sur place pour répondre aux questions des titulaires de permis.
- Présentation faite à des représentants de l'industrie du voyage en Afrique, en collaboration avec le haut-commissariat du Canada, afin de faire connaître les exigences du Collège en matière de délivrance de permis et de les sensibiliser aux PNA.
- Réponse à plus de 35 demandes de renseignements des médias et participation à une entrevue télévisée avec la chaîne OMNI News (édition philippine) sur les activités de prévention de la fraude du Collège.
- Création du nouveau poste à temps plein de spécialiste, Expérience – parties prenantes, en vue d'améliorer les processus de réception des demandes de renseignements et les délais pour répondre aux parties prenantes, y compris les titulaires de permis.

## DURABILITÉ

- Maintien d'un délai de réponse moyen de moins de 2 jours ouvrables pour les demandes de renseignements de titulaires de permis transmises par courriel au Service des inscriptions.
- Ajout d'une nouvelle liste de vérification au formulaire de renouvellement annuel 2026 dans le Portail du Collège afin qu'il soit plus facile pour les titulaires de permis de mettre à jour leurs renseignements personnels et professionnels.
- Mise en œuvre d'une nouvelle politique de protection des renseignements personnels et d'un mandat visant à favoriser la reddition de comptes et la conformité au sein de l'organisme.
- Mise sur pied d'un Conseil de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (DEIA) pour promouvoir une culture d'inclusion et veiller à ce que les politiques et les procédures favorisent l'équité et éliminent les obstacles.

## À propos du Collège

Le Collège est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour délivrer les permis et réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Le rôle et les pouvoirs du Collège sont établis dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public.

---

# Vision, objectif et valeurs

## VISION

Chaque personne cherchant à obtenir des conseils en immigration ou en citoyenneté canadienne peut effectuer un choix éclairé et avoir accès à un titulaire de permis du Collège offrant des services professionnels en tout temps.

## OBJECTIF

Régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et protéger le public, notamment :

- en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le Code de déontologie soit respecté;
- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

## VALEURS

### Transparence

Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux titulaires de permis et au public.

### Intégrité

Maintenir les normes morales et éthiques les plus élevées.

### Responsabilité

S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

### Excellence

Atteindre l'excellence dans toutes les activités.

### Équité

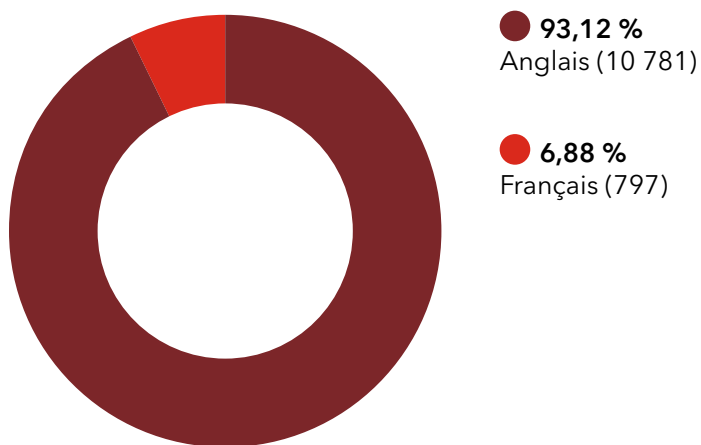
Veiller à ce que les politiques, pratiques, procédures et décisions soient justifiées et bien comprises.

### Communication

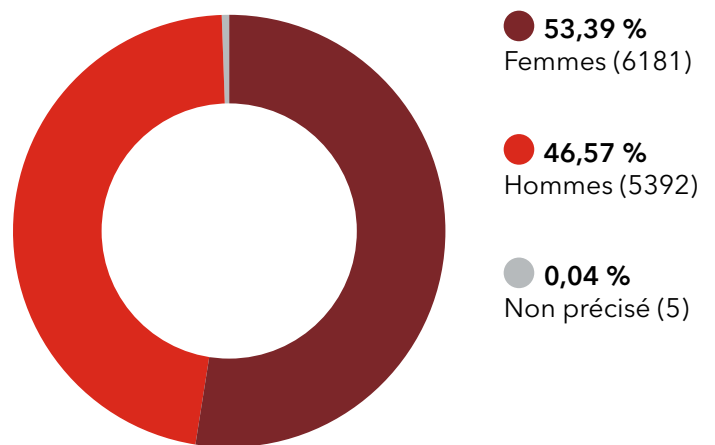
Encourager les titulaires de permis, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Collège à propos de toute question sur la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration et en citoyenneté canadienne.

# L'année 2026 en chiffres : CRIC

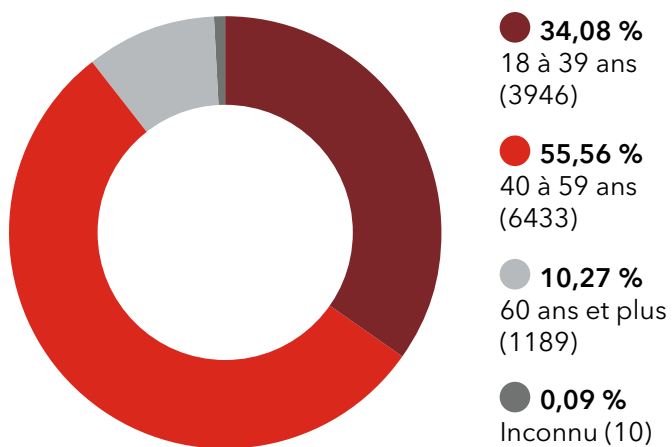
## LANGUE DE PRÉFÉRENCE



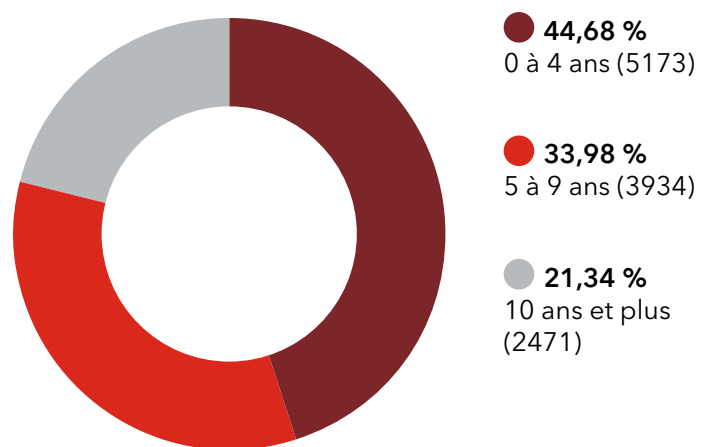
## GENRE



## ÂGE

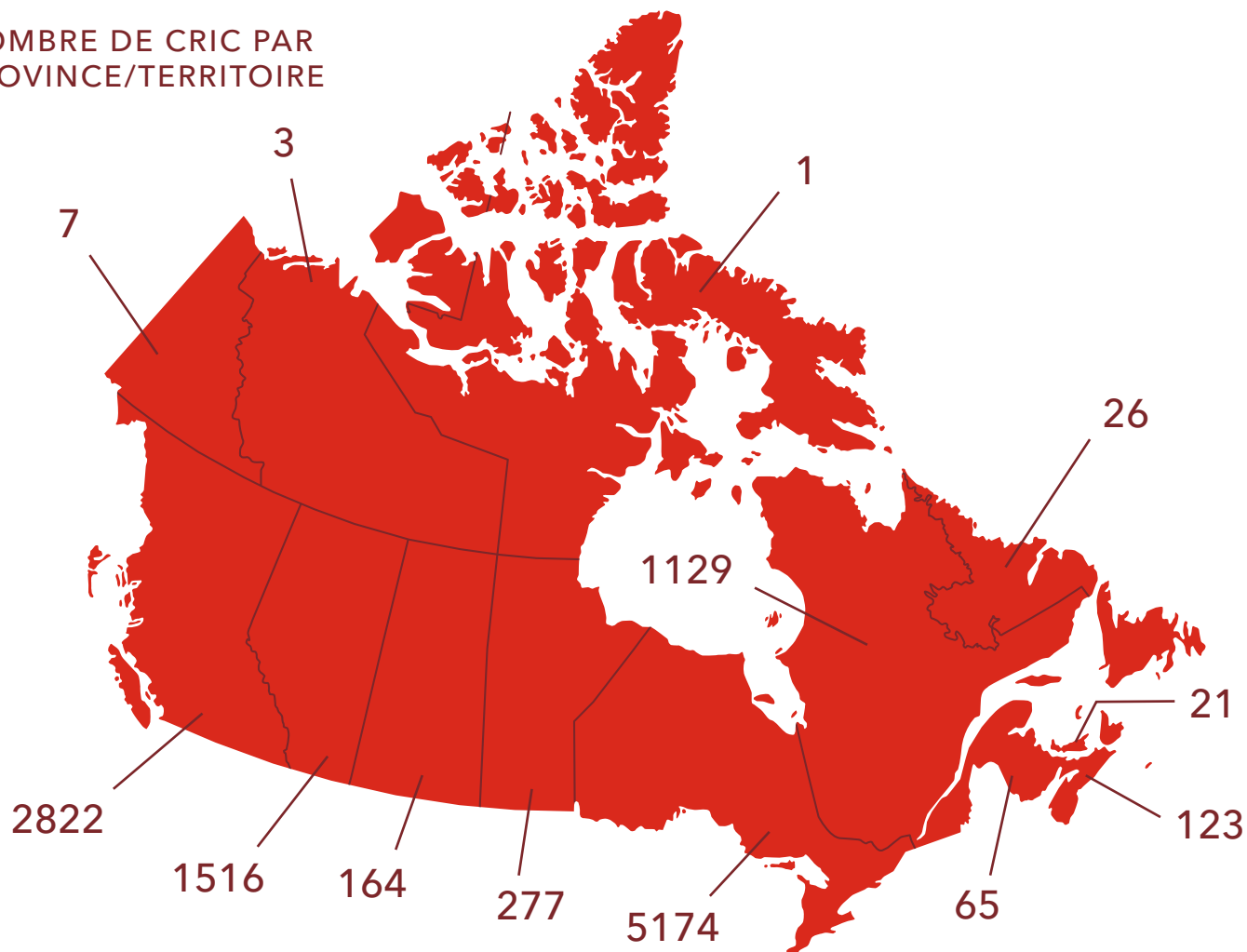


## ANNÉES DE PRATIQUE À TITRE DE CRIC



Tous les pourcentages ont été arrondis au centième près.

## NOMBRE DE CRIC PAR PROVINCE/TERRITOIRE



# 11 578

CRIC en règle  
au 30 juin 2026

# 457

CRIC ayant obtenu leur  
permis au cours de la  
dernière année

# 5 %

Taux d'attrition au cours  
de la dernière année, soit  
542 démissions, révocations  
et décès de CRIC

# 2724

CRIC détenant  
la catégorie de  
permis CRIC-CISR

# 11 328

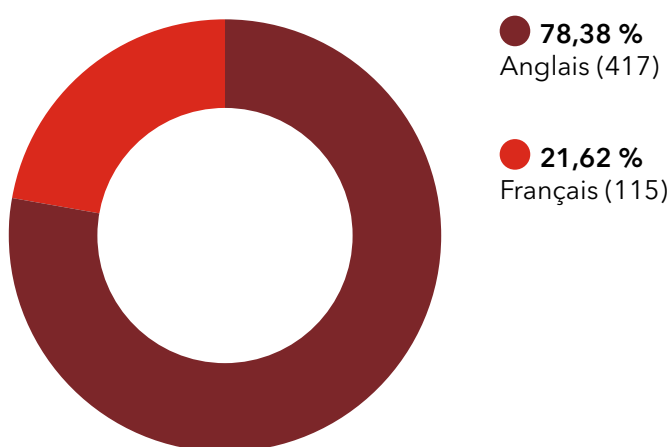
CRIC résidant au  
Canada, soit 98 % de  
tous les CRIC

# 250

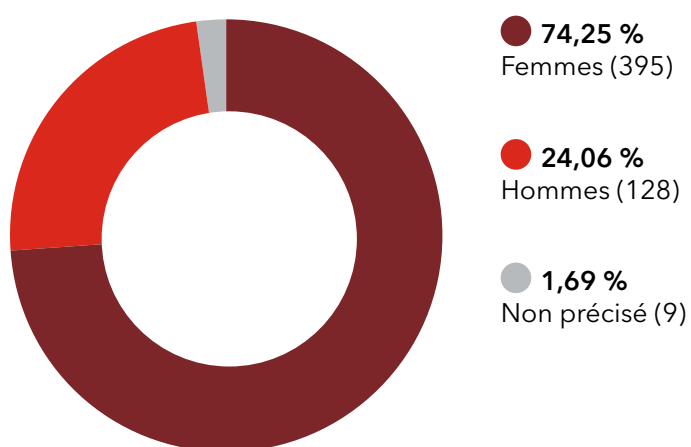
CRIC résidant à l'étranger,  
soit 2 % de tous les CRIC

# L'année 2026 en chiffres : CRIEE

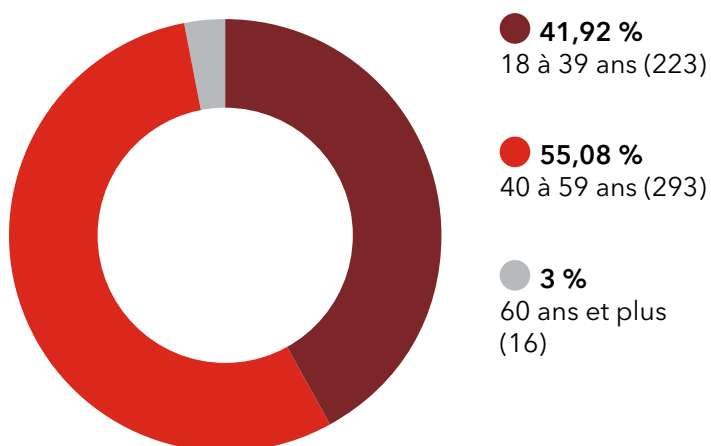
## LANGUE DE PRÉFÉRENCE



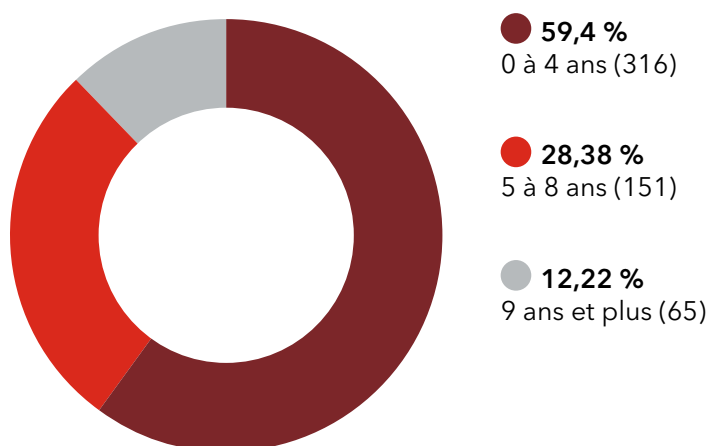
## GENRE



## ÂGE

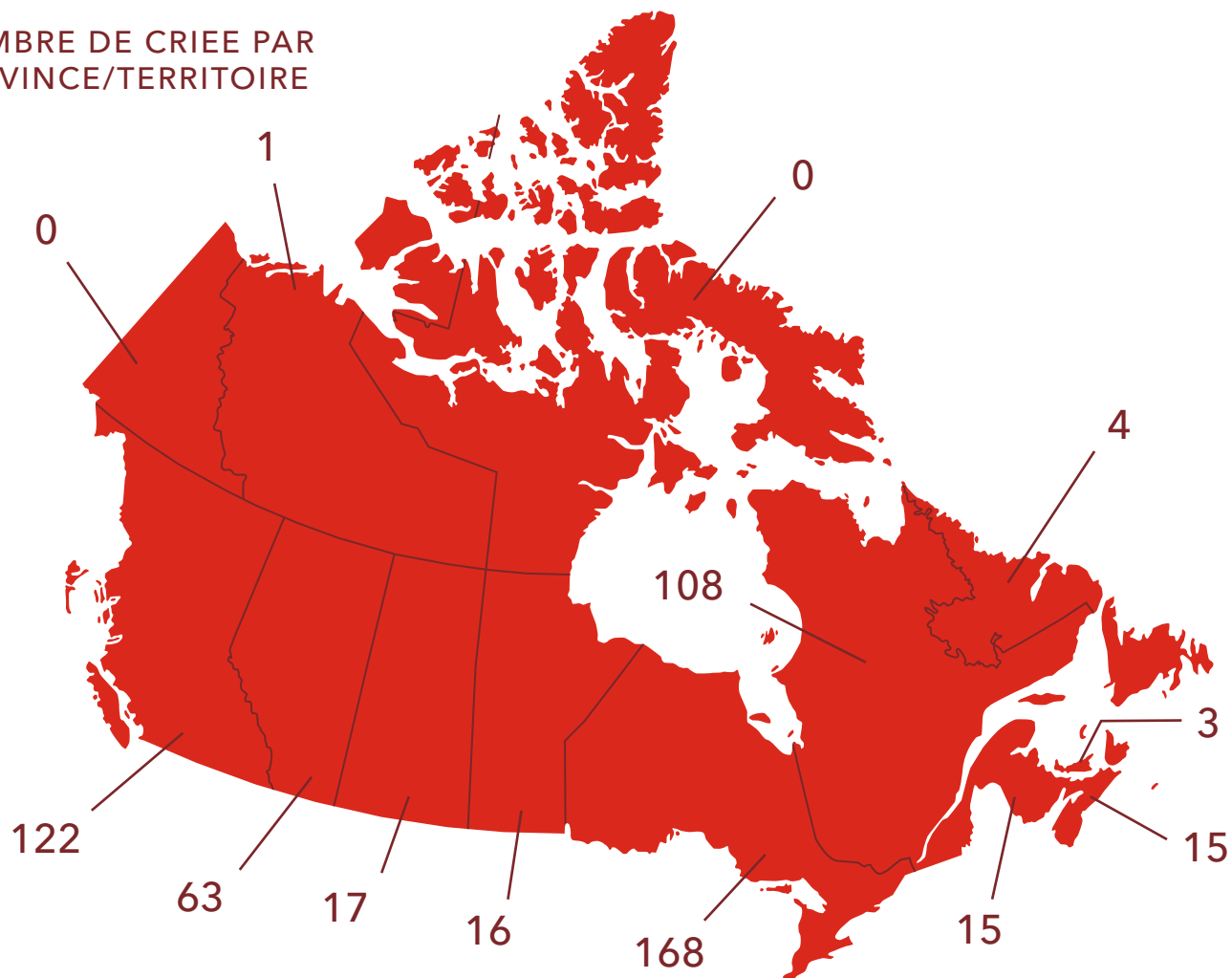


## ANNÉES DE PRATIQUE À TITRE DE CRIEE



Tous les pourcentages ont été arrondis au centième près.

## NOMBRE DE CRIEE PAR PROVINCE/TERRITOIRE



# 532

CRIEE en règle  
au 30 juin 2026

# 77

CRIEE ayant obtenu leur  
permis au cours de la  
dernière année

# 7 %

Taux d'attrition au cours  
de la dernière année, soit  
39 démissions, révocations  
et décès de CRIEE

# Conduite professionnelle



**Terre-Neuve-et-Labrador** - Lieu d'exercice de 26 CRIC et de 4 CRIEE

# L'année 2026 en chiffres :

## Conduite professionnelle

Le Collège surveille et assure la conformité des titulaires de permis au Code de déontologie. Au moyen d'un processus équitable et objectif, il enquête également sur les plaintes déposées contre des titulaires de permis et procède à leur règlement.

|                                                       |       |
|-------------------------------------------------------|-------|
| <b>Du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026</b> |       |
| <b>Nouveaux dossiers</b>                              | 1378  |
| <b>Au 30 juin 2026</b>                                |       |
| <b>Dossiers classés</b>                               | 1216  |
| À la réception                                        | 436   |
| Par règlement rapide                                  | 261   |
| À la suite d'enquêtes                                 | 73    |
| Par le Comité des plaintes                            | 377   |
| Par le Comité de discipline                           | 69    |
| <b>Dossiers non classés</b>                           | *1537 |
| <b>Du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026</b> |       |
| <b>Décisions disciplinaires</b>                       |       |
| Suspensions de titulaires de permis                   | 5     |
| Révocations de titulaires de permis                   | 8     |

*\*55 % des dossiers non classés sont attribuables à 1 % des titulaires de permis.*

---

# Décisions réglementaires dans l'intérêt public

Le Collège est déterminé à réglementer la profession de services-conseils en immigration de manière efficiente, efficace, équitable et transparente. Toutes les plaintes sont examinées et évaluées en fonction du risque qu'elles présentent pour le grand public. Dans la mesure du possible, le Collège a recours aux outils d'application de la loi les moins accusatoires pour aborder les préoccupations liées à la pratique des titulaires de permis.

Si le risque est élevé, et que les éléments de preuve recueillis au cours de l'enquête sont solides, le Comité des plaintes peut renvoyer une plainte au Comité de discipline.

Les cas résumés ci-dessous comptent parmi les atteintes les plus graves à la confiance du public portées devant le Comité de discipline au cours du dernier exercice. Toutes les décisions sont publiées sur le site Web du Collège.

---

## CAS N° 1

Le Collège a révoqué de façon permanente le permis d'une CRIC en raison de manquements professionnels graves touchant plusieurs clients. La CRIC, qui avait des antécédents de manquement professionnel, avait été suspendue précédemment par le Comité de discipline. Dans le cadre de l'audience la plus récente, le Comité de discipline a conclu que la titulaire de permis s'était fausement présentée comme une avocate, avait fourni des services-conseils en immigration alors qu'elle faisait l'objet d'une suspension et avait menacé de poursuivre en justice des clients qui se plaignaient de la qualité de ses services ou publiaient des plaintes sur les médias sociaux.

Il a été déterminé que la CRIC avait présenté des demandes d'immigration contenant des renseignements inexacts, avait omis d'obtenir l'approbation de ses clients et, dans certains cas, n'avait tout simplement pas déposé les demandes.

Le Comité a également conclu que la titulaire de permis n'avait pas tenu ses clients informés de manière proactive de l'état de leurs demandes, n'avait pas répondu à leurs demandes de renseignements et leur avait fourni des renseignements faux ou trompeurs, tout en sachant qu'il s'agissait de personnes vulnérables dont le statut d'immigration était précaire.

## DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- Versement au Collège d'amendes et de dépens s'élevant à **153 000 \$**

---

## CAS N° 2

À la suite d'une suspension provisoire, un CRIC a vu son permis révoqué de façon permanente par le Comité de discipline pour motifs de fraude et de fausses déclarations. Le Comité de discipline a indiqué que les plaintes visant le titulaire de permis s'étaient accumulées à un rythme alarmant et que ses agissements révélaient une tendance préoccupante à exploiter des clients vulnérables.

L'exposé conjoint des faits présenté au Comité de discipline comprenait les aveux suivants : avoir soumis des documents falsifiés, s'être fait passer pour un autre consultant, avoir dissimulé la participation de sa firme dans le cadre de demandes, s'être livré à un stratagème de versement à l'employeur, avoir détourné les fonds d'un client, avoir supervisé inadéquatement des employés n'étant pas des titulaires de permis et avoir délégué des tâches de façon inappropriée.

Le Comité a déterminé que le CRIC avait façonné de fausses offres d'emploi et créé, à l'insu de ses clients, des sociétés coquilles pour produire une offre d'emploi; il leur avait aussi fourni des renseignements trompeurs sur les conditions d'emploi et d'obtention de permis de travail. Le Comité a conclu que l'énoncé conjoint sur la sanction était raisonnable et qu'il avait un effet dissuasif sur tous les titulaires de permis du Collège.

## DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- Interdiction de présenter une demande pour un nouveau permis de CRIC
- Amende de **50 000 \$**

---

« Les conseils [du Collège] m'ont permis de mieux comprendre comment me protéger en tant que client en vérifiant la légitimité d'un consultant en immigration. En situation de vulnérabilité comme la mienne, un soutien clair et accessible comme le vôtre est vraiment important, tant sur le plan émotionnel que pratique. Je vous remercie sincèrement du travail que vous faites pour garantir le respect des normes professionnelles. »

– Membre du public à propos du soutien apporté par le personnel du Collège

---

### CAS N° 3

Le Collège a révoqué de façon permanente le permis d'une CRIC s'étant livrée à un stratagème sophistiqué par lequel des clients se voyaient faussement promettre l'obtention de la résidence permanente contre des sommes d'argent importantes. Le Comité de discipline a conclu que la titulaire de permis avait usé d'un stratagème de versement à l'employeur, sciemment permis à des employés non autorisés de fournir des services-conseils en immigration ou des conseils aux clients, détourné des fonds en fidéicomis de clients et perçu des paiements pour des services n'ayant pas été fournis.

La CRIC a aussi omis de communiquer avec des clients de manière opportune, transparente et efficace, de rembourser les fonds versés à titre d'acompte, de délivrer des factures et des reçus, et de respecter les échéances applicables. De plus, elle a bloqué délibérément les messages d'un client pour éviter de recevoir des demandes de mise à jour sur l'état d'avancement du dossier. Le Comité a conclu que la CRIC avait exploité des clients vulnérables au moyen d'un stratagème répréhensible et jeté le discrédit sur la profession, ce qui justifiait l'imposition des mesures réglementaires les plus sévères afin de protéger le public.

### DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- Interdiction de présenter une demande pour un nouveau permis de CRIC
- Remboursements aux clients s'élevant à **12 341 \$** et versement au Collège d'amendes et de dépens s'élevant à **91 850 \$**

### CAS N° 4

Le Collège a révoqué de façon permanente le permis d'un CRIC visé par un nombre alarmant de plaintes, le Collège ayant reçu environ 45 plaintes actives contre lui au cours des dernières années.

Ces plaintes révélaient une tendance troublante et constante d'allégations graves, notamment de malhonnêteté, de défaut de distinguer clairement les services d'immigration des services liés à l'emploi, de délégation inappropriée, de défaut de fournir des services, de supervision inadéquate, de mauvais services et d'irrégularités comptables. La nature, le nombre et la récurrence de ces allégations ont soulevé de sérieuses préoccupations quant à l'intégrité et à la fiabilité du CRIC.

Le CRIC a signé un exposé conjoint des faits, dans lequel il a admis avoir commis un manquement professionnel ou adopté une conduite indigne. Le Comité de discipline a accepté l'énoncé conjoint sur la sanction en tenant compte de la gravité des allégations et de la reconnaissance complète des faits par le CRIC.

### DÉCISION

- Révocation permanente du permis
- **Amende de 25 000 \$**

# Faits saillants



 **Nouvelle-Écosse** - Lieu d'exercice de 123 CRIC et de 15 CRIEE

# Nouveau Règlement d'application pour le Collège

La publication du nouveau Règlement d'application dans la Gazette du Canada, Partie II, en mai 2026, a marqué un jalon important alors que la phase transitoire du Collège tire à sa fin.

Entré en vigueur le 15 juillet 2026, le Règlement d'application affûte les outils dont le Collège dispose pour s'assurer que les consultants en immigration et en citoyenneté du Canada continuent de respecter les normes professionnelles les plus élevées à l'égard de leurs clients.

Le Collège s'emploie à préparer les structures nécessaires sur les plans des opérations, de la gouvernance et des communications en vue de soutenir le fonds d'indemnisation. Il s'agit notamment de s'assurer que le fonds d'indemnisation est administré de façon à préserver l'intégrité de la profession de services-conseils en immigration, à favoriser la confiance du public et à assurer la viabilité financière à long terme.

En cours d'élaboration depuis la prorogation du Conseil à titre de Collège en 2021, le nouveau Règlement d'application a fait l'objet d'une consultation publique. Après avoir mené des sondages auprès des titulaires de permis et organisé des webinaires à leur intention, le Collège a soumis au gouvernement ses commentaires par l'entremise d'une lettre officielle détaillée.

Alors que se poursuit la tâche de rédaction définitive des Règlements administratifs et d'autres cadres juridiques visant à les soutenir, le Collège demeure résolu à réglementer la profession dans l'intérêt public. Le Collège se réjouit à la perspective de poursuivre sa collaboration avec ses partenaires gouvernementaux afin de s'assurer que le Règlement d'application et les structures connexes liées aux opérations, à la gouvernance et aux communications favorisent un système transparent et responsable.

## CHRONOLOGIE : RÈGLEMENT D'APPLICATION ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS



---

## La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter

En vertu de la Loi sur le Collège, le Collège a pour mission de régir les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public et de protéger le public.

La Loi définit 4 mesures clés pour mener à bien cette mission : établir et appliquer des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis; élaborer et offrir des programmes de formation et de perfectionnement à l'intention des titulaires de permis; veiller à ce que le Code de déontologie soit respecté; et mener des campagnes de sensibilisation auprès du public.

Au cours de la dernière année, le Collège a mené, tant au Canada qu'à l'étranger, d'importantes initiatives visant à sensibiliser le public et les parties prenantes aux dangers que posent les PNA pour les nouveaux arrivants potentiels.

La campagne ayant pour thème *La fraude à l'immigration peut être difficile à détecter* incitait les gens de partout dans le monde à consulter le Registre public pour veiller à ne pas tomber dans le piège d'un PNA.

C'est l'un des moyens les plus efficaces de se protéger contre la fraude à l'immigration qui peut avoir des répercussions néfastes sur les nouveaux arrivants potentiels espérant s'établir au Canada.

Des publicités numériques ont été diffusées sur Facebook, Instagram et Google Search au Canada, ainsi que dans 16 de ses principaux pays sources d'immigration. Ces publicités étaient présentées en français, en anglais, en hindi, en arabe, en chinois simplifié et en farsi.

Cette année, le Collège a accru sa présence dans les moyens de transport de villes canadiennes d'un océan à l'autre en diffusant des publicités à Ottawa, Montréal, Vancouver, Toronto, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Halifax et Saint John. Les publicités dans les moyens de transport ont généré 160 millions d'impressions.

Avec plus de 687 millions d'impressions à l'échelle mondiale sur l'ensemble des canaux, la campagne a incité au total 1,7 million d'utilisateurs à consulter le Registre public. Le Collège a aussi attiré 67 300 nouveaux abonnés sur ses comptes de médias sociaux, dont plus de 65 000 sur Instagram.

Au total, la campagne a généré 515,48 millions d'impressions sur les médias sociaux à l'étranger. L'Inde est le pays où l'engagement a été le plus fort, suivie du Bangladesh et du Pakistan. La campagne menée sur les médias sociaux a surtout trouvé un écho chez les jeunes de 25 à 34 ans.

À l'échelle nationale, la campagne menée sur les médias sociaux a généré 10,43 millions d'impressions, ce qui a permis de joindre des résidents temporaires, des étudiants et des travailleurs déjà présents au Canada qui cherchent à entamer les prochaines étapes de leurs démarches d'immigration.

La campagne Google Search a été le canal le plus efficace pour joindre les personnes effectuant activement des recherches sur l'immigration au Canada, générant au total 1,3 million d'impressions à l'échelle mondiale. L'engagement a été plus fort à l'international, surtout au Pakistan, au Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Le total des impressions internationales de Google Search s'est élevé à 902 889.

Outre la campagne internationale de prévention de la fraude, le Collège a également lancé un plan de publicité musclé à l'échelle nationale visant à renforcer son rayonnement auprès de communautés diversifiées, en particulier dans les régions du Canada comptant une forte population de nouveaux arrivants.

Les communautés d'immigrants constituent des réseaux de renvois fiables, qui contribuent à orienter les décisions entourant les conseils en immigration. En sensibilisant les communautés et en encourageant le public à vérifier au moyen du Registre public si un consultant détient un permis et est en règle, le Collège a habilité les nouveaux arrivants potentiels à prendre des décisions plus sûres et plus éclairées.

Afin d'accroître sa visibilité auprès du public et des parties prenantes, le plan de publicité combinait des activités de rayonnement bilingues (en français et en anglais) à l'échelle nationale à des placements publicitaires ciblés sur CBC, ainsi que dans les magazines *Canadian Immigrant*, *Immigrant Québec* et *Metroland* (infolettre en ligne axée sur la région du Grand Toronto) et *The Hill Times*.

Des placements publicitaires numériques multilingues réalisés en collaboration avec la firme Sunflower Media ont permis d'étendre la campagne à 7 langues :

le français, l'anglais, l'arabe, l'hindi, le pendjabi, le chinois simplifié et le chinois traditionnel, contribuant ainsi à faire en sorte que le message du Collège trouve un écho auprès de communautés diversifiées au Canada. La portée globale de ce plan de publicité a atteint environ 7 millions d'impressions.

La campagne menée dans l'infolettre en ligne de *Metroland* a suscité un engagement fort au sein des communautés du Grand Toronto, notamment à Brampton, à Mississauga et dans les régions de Durham et de York.

Grâce à des activités de sensibilisation soutenues, le Collège a réussi à informer de nouveaux arrivants potentiels sur le Registre public, outil essentiel pour se protéger contre les dangers que posent les PNA.



## PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE 2026

**687 M**

d'impressions au total à l'échelle mondiale

**160 M**

d'impressions au total provenant des publicités dans les moyens de transport à l'échelle du Canada

**2,2 M**

de visiteurs au total ayant consulté le Registre public en 2026

---

## Avancée des relations avec les parties prenantes et gouvernementales

Le Service des affaires générales et publiques du Collège a entretenu des échanges avec un large éventail de parties prenantes afin d'établir des relations et de discuter du rôle important de l'organisme de réglementation au sein du système d'immigration canadien.

Des rencontres ont été tenues avec des députés nouvellement élus ou réélus, des ministres, des fonctionnaires parlementaires et du personnel d'IRCC afin de discuter du rôle du Collège, du succès entourant les initiatives de prévention de la fraude menées à l'échelle mondiale, des occasions de collaboration, du nouveau Règlement d'application et des préoccupations soulevées par les résidents de diverses circonscriptions concernant le processus d'immigration.

Le Collège a également tenu des rencontres avec des parties prenantes des gouvernements provinciaux à l'échelle du Canada pour aborder un nombre considérable de sujets liés aux enjeux importants étant de leur ressort.

Lors de plusieurs de ces rencontres, la prévention de la fraude à l'immigration était au cœur des discussions, le Collège cherchant à harmoniser les efforts de lutte contre les PNA et à véhiculer les messages de la campagne de prévention de la fraude.

En collaboration avec IRCC et le haut-commissariat du Canada, le Collège a effectué des présentations à l'intention de parties prenantes en Afrique. Ces présentations portaient sur le rôle des CRIC et les exigences à respecter pour obtenir un permis.

D'autres liens ont été établis avec des partenaires lors de la consultation d'automne du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) à Winnipeg, parrainée par le Collège, et de la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration (CNCI) à Mississauga, parrainée par L'Association Canadienne des Consultants Professionnels en Immigration (ACCPI).

En décembre, des membres du personnel du Collège ont rencontré des titulaires de permis lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) tenue à Calgary et ont pu échanger directement avec eux sur divers sujets.

La participation à ces événements a permis au Collège de faire valoir son rôle en tant qu'organisme de réglementation professionnelle, en offrant des occasions de faire part de ses pratiques exemplaires aux décideurs politiques, aux chercheurs, aux fournisseurs de services d'aide à l'établissement, aux immigrants potentiels, aux nouveaux arrivants et aux titulaires de permis du Collège.

---

### À gauche :

Des employées du Collège ont échangé avec les titulaires de permis à la CNCI.

### À droite :

Jessica Freeman, directrice du Service des affaires générales et publiques, en compagnie de Ted Gallivan, sous-ministre d'IRCC, à la CNCI.



---

## Soutien aux titulaires de permis tout au long de leur carrière

Le Collège a continué de proposer des séances de formation en personne, offrant ainsi aux titulaires de permis, d'autres occasions d'approfondir les connaissances et de perfectionner les aptitudes nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre de l'AGA tenue cette année à Calgary, les titulaires de permis qui s'étaient inscrits à la séance de formation en personne ont accumulé une heure de formation professionnelle continue (FPC) en suivant 2 cours, soit *Processus de renouvellement annuel* et *Rôle d'un organisme de réglementation*.

Animées par le personnel du Collège, les formations ont abordé le contexte plus large de la profession de services-conseils en immigration au Canada, de même que les aptitudes pratiques auxquelles les consultants recourent au quotidien. Ces formations, qui comptaient 75 participants en personne, ont connu un succès incroyable.

La formation intitulée *Rôle d'un organisme de réglementation* avait pour objectif d'aider les titulaires de permis à comprendre la mission, les structures et les responsabilités des organismes de réglementation. La discussion a porté sur les relations entre les organismes de réglementation et les titulaires de permis, ainsi que sur les interactions professionnelles entre le public, les titulaires de permis et les organismes de réglementation.

La formation intitulée *Processus de renouvellement annuel* a donné des informations pratiques portant sur le processus de renouvellement annuel. À l'occasion de cet événement, le personnel a expliqué aux titulaires de permis comment remplir adéquatement les formulaires exigés, a mis en évidence les erreurs fréquentes susceptibles d'entraîner des retards ou des problèmes de non-conformité, en plus d'offrir des stratégies pour s'assurer que les documents soumis respectent les exigences en matière de réglementation.

Ces événements de formation ont soutenu les objectifs du Collège en matière de normes professionnelles et de conformité tels que définis dans son Plan stratégique. Leur but était d'apporter du soutien aux titulaires de permis et de les inciter à respecter les normes professionnelles qui peuvent s'adapter aux exigences du secteur de l'immigration en constante évolution.

De nombreux titulaires de permis présents ont fait part de rétroactions positives en plus de faire remarquer que les séances de formation étaient à la fois pratiques et pertinentes dans le cadre de leur travail quotidien.

---

### Ci-dessous :

Titulaires de permis à l'AGA 2025 du Collège, à Calgary.



---

## Mise à jour des cadres des compétences essentielles

Cette année, le Collège a renforcé les normes professionnelles en mettant en œuvre la mise à jour des cadres des compétences essentielles pour les CRIC et les CRIEE, celles-ci étant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Ces cadres de compétences définissent les connaissances, les aptitudes et le jugement dont les CRIC et les CRIEE ont besoin pour exercer efficacement leur pratique. Il ne s'agit pas seulement d'un ensemble d'exigences : ces cadres servent de plan directeur pour la profession, façonnant la formation préalable à l'obtention du permis, les exigences pour l'accès à la pratique, les normes de pratique, les programmes du Collège et les activités de formation professionnelle continue.

Les cadres mis à jour s'appuient sur une recherche exhaustive et les commentaires recueillis auprès de titulaires de permis. En introduisant de nouveaux indicateurs de rendement aux principaux domaines de pratique, le Collège s'assure que les normes tiennent compte des réalités d'un secteur de l'immigration en constante évolution.

Les nouveaux indicateurs de rendement pour les CRIC clarifient les attentes en matière de connaissances fondamentales, de gestion d'entreprise, de leadership et de professionnalisme. Pour les CRIEE, ces indicateurs définissent plus précisément les aspects touchant les conseils aux étudiants et leur encadrement.

Le Collège a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur de l'éducation, à savoir l'Université de Montréal, l'Université Queen's et le Bureau canadien de l'éducation internationale, afin qu'ils adaptent leurs programmes d'études agréés en fonction des mises à jour apportées aux compétences essentielles et aux indicateurs de rendement.

Les mises à jour de 2026 ont réaffirmé l'engagement du Collège à faire respecter les normes professionnelles et à protéger l'intérêt public.

## Acquisition et maintien de la compétence dans le cadre de la pratique

Au moyen de la formation axée sur les compétences, le Collège soutient les titulaires de permis à chacune des étapes de leur carrière, veillant ainsi à ce qu'ils disposent d'outils pour exercer leur pratique avec compétence, intégrité et confiance. Au cours de la dernière année, le Collège a offert 3 programmes de formation à plus de 2400 titulaires de permis, renforçant ainsi les normes de pratique au sein de la profession.

Le Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis, une initiative phare du Collège, est obligatoire pour les nouveaux CRIC et les aide à faire la transition vers la pratique. Les titulaires de permis expérimentés jouent un rôle essentiel comme mentors, témoignant d'un engagement commun à faire respecter les normes au sein de la profession. Plus de 650 titulaires de permis ont manifesté leur intérêt à devenir mentors cette année, permettant ainsi l'inscription de 1200 mentorés.

En s'appuyant sur ces bases, le programme de formation en pratique professionnelle (FPP) renforce les compétences essentielles et favorise l'application du Code de déontologie, du Règlement d'application et des Règlements administratifs. Cette année, le Collège a offert 445 séances de FPP à 872 titulaires de permis francophones et anglophones, obtenant un taux de satisfaction global moyen de 95 %.

Le Programme de spécialisation permet aux titulaires de permis souhaitant obtenir la catégorie de permis CRIC-CISR de développer leur compétence dans l'exercice de leur pratique. Avec l'appui de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 126 séances d'observation ont été tenues dans le cadre du programme, offrant ainsi un aperçu direct des audiences publiques et processus des tribunaux. À ce jour, 2182 titulaires de permis ont terminé le programme, dont 398 cette année. Le taux de satisfaction des titulaires de permis est demeuré supérieur à 90 %, et 97 % d'entre eux ont reconnu la valeur procurée par le programme pour les aider à exercer leur pratique avec compétence.

Le Collège soutient aussi l'acquisition de la compétence au moyen du cadre de la FPC en plus d'examiner les activités soumises en conformité avec les normes établies en matière de contenu et de prestation. Cette année, 848 demandes de FPC ont été examinées et 590 d'entre elles ont été approuvées, favorisant ainsi l'accès à des activités de perfectionnement professionnel pertinentes qui renforcent la compétence des titulaires de permis dans l'intérêt public.

## Promotion d'une culture organisationnelle inclusive

Le Collège s'engage à créer un environnement de travail inclusif où tous les employés sont traités avec respect, se sentent valorisés pour leurs contributions et disposent des outils nécessaires pour réussir leur carrière.

En soutien à cet objectif, le tout premier Conseil de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (DEIA) du Collège a été créé en février 2026.

Composé d'employés de différents services de l'organisme, le Conseil de DEIA s'attache à promouvoir une culture d'inclusion qui soutient à la fois le personnel et les communautés diversifiées.

« Pour le Collège, le concept de DEIA est plus qu'un objectif stratégique : c'est une responsabilité que nous avons les uns envers les autres », a déclaré Jessica Freeman, cadre responsable du Conseil de DEIA et directrice du Service des affaires générales et publiques.

« En valorisant la diversité des points de vue, en tirant des leçons de nos expériences vécues et en créant des espaces sûrs, nous croyons que les employés peuvent s'épanouir et mieux servir l'intérêt public. »

L'intégration des pronoms et la célébration des journées importantes et commémoratives, à l'interne et sur les comptes de médias sociaux du Collège, font partie des principales réalisations à ce jour.

Les travaux en cours viseront à s'assurer que les politiques et procédures organisationnelles favorisent l'équité et éliminent les obstacles. Le Conseil de DEIA cernera également de nouvelles occasions pour favoriser la confiance, l'empathie et la collaboration en milieu de travail. Des préparatifs sont en cours pour lancer une série de conférences qui permettront aux employés de s'inspirer du témoignage de personnes ayant vécu des expériences concrètes sur des sujets tels que la santé mentale et la résilience.

L'initiative de DEIA est un élément important du Plan stratégique du Collège, qui s'inscrit dans l'objectif de durabilité de l'organisme.

---

### À gauche :

Première publication du Collège sur les médias sociaux à l'occasion du Mois de la fierté

### À droite :

Membres du Conseil de DEIA du Collège



# Gouvernance



 **Ontario** - Lieu d'exercice de 5174 CRIC et de 168 CRIEE

---

## Conseil d'administration



**Stan Belevici,**  
LL. B., LL. M., J.D.,  
CRIC-CISR  
Président du conseil  
d'administration



**John A. Burke, CRIC**  
Vice-président

---

M. Belevici possède de l'expérience en relations internationales et en droit de l'immigration, ayant travaillé pour le programme de l'Assistance technique à la Communauté d'États indépendants et à la Géorgie (TACIS) de la Commission européenne et pour le service juridique de l'Europe du Sud-Est d'Ernst and Young.

Après avoir immigré au Canada en 2002, il a obtenu une maîtrise en droit comparé de l'Université McGill et a reçu un diplôme d'études supérieures en common law et droit transnational (Juris Doctor) de l'Université de Sherbrooke.

Dans le cadre de sa pratique actuelle, il travaille notamment à l'élaboration de politiques et de processus d'immigration, ainsi que de solutions visant l'atténuation des risques et la mobilité de la main-d'œuvre. En tant que titulaire de permis CRIC-CISR, il représente des clients auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour ce qui est des mesures d'expulsion, demandes d'extradition et appels en matière de parrainage d'époux.

M. Belevici a été élu en 2016 au CA du Conseil, prédécesseur du Collège, et y a été élu président en 2020. Lors de la prorogation du Conseil à titre de Collège en 2021, M. Belevici est devenu président du CA transitoire du Collège, fonction qu'il occupe depuis 2020.

Avant de fonder sa propre pratique de services-conseils en immigration en 1996, M. Burke a travaillé pendant 29 ans dans la fonction publique fédérale. Il a élaboré des politiques, procédures et lignes directrices opérationnelles relatives aux travailleurs étrangers, tant à l'échelle nationale qu'en Ontario.

M. Burke possède également de l'expérience dans les secteurs de l'automobile, de la fabrication et de la construction, ayant fourni des conseils stratégiques à des employeurs, associations et organisations syndicales. Il a épaulé les hauts dirigeants d'entreprises lors de l'établissement couronné de succès des usines de fabrication d'automobiles Honda, Toyota et CAMI (coentreprise de GM et Suzuki) en Ontario.

Dans le cadre de sa pratique actuelle, M. Burke traite de dossiers ayant trait notamment à l'immigration relative à l'emploi et aux gens d'affaires. Il a été élu au CA du Conseil en 2017 et y a siégé comme président du CA pendant 2 mandats. M. Burke a été élu vice-président du CA du Conseil après la tenue de l'AGA en 2020.

---

## Conseil d'administration



**Richard Dennis, CRIC**



**Tim D'Souza, CPA**  
**Chef de la direction par**  
**intérim,**  
**National Diabetes Trust**

---

M. Dennis a travaillé pendant 20 ans comme agent d'immigration désigné au Consulat général du Canada à Buffalo, dans l'État de New York.

En 1993, il a créé une entreprise de services-conseils en immigration, spécialisée dans les catégories des travailleurs qualifiés (fédéral) et du parrainage familial.

M. Dennis s'est joint au CA du Conseil en 2012 et a été élu pour siéger au CA transitoire du Collège en 2021.

M. D'Souza possède 30 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des conseils et de la direction. Au cours de sa carrière, il a aidé des organisations non gouvernementales, telles que le Christian Children's Fund of Canada, et des entreprises du secteur privé, notamment IBM et la Sun Life, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des améliorations opérationnelles.

Il occupe actuellement le poste de chef de la direction par intérim du National Diabetes Trust. Il est également propriétaire et exploitant d'une entreprise qui conçoit et donne des cours pour plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

M. D'Souza siège au CA de la Société de promotion OMERS, de l'Agence du revenu du Canada et du Comité de vérification interne de l'Ontario.

M. D'Souza a siégé au CA du Conseil de juin 2019 à novembre 2021. Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022 et à titre de président du Comité des finances et de la vérification en juin 2022. Son mandat a été reconduit pour 2 autres années en mars 2026.



**Jennifer Henry**  
Ministre exécutive,  
Développement  
organisationnel et  
stratégie, L'Église Unie  
du Canada



**France Houle,**  
LL.D., Ad. E.

---

M<sup>me</sup> Henry a travaillé pendant 3 décennies à la défense des droits de la personne et de la justice écologique, à l'échelle nationale et internationale, s'investissant dans les causes fondamentales des déplacements de population.

De 2012 à 2020, elle a été directrice exécutive de l'organisme pour la justice sociale KAIROS, où son mandat comprenait la solidarité autochtone, la promotion des droits des femmes dans les zones de conflit, la justice climatique et les droits des migrants et des réfugiés.

M<sup>me</sup> Henry a apporté son expertise en matière de gestion d'organismes sans but lucratif à L'Église Unie du Canada, où elle dirige une unité axée sur la planification stratégique, les communications, la recherche, le développement et la croissance.

Elle détient un baccalauréat ès arts en travail social de l'Université du Manitoba, une maîtrise en travail social et études théologiques de l'Université de Toronto et un doctorat honorifique du Saskatoon Lutheran Seminary. Elle est également accréditée en tant que ministre du culte de L'Église Unie du Canada.

M<sup>me</sup> Henry a été nommée au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour 2 autres années en mars 2026.

M<sup>e</sup> Houle est professeure et ancienne doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle a été conseillère juridique auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et possède une expérience dans l'exercice privé du droit. Ses domaines d'expertise comprennent le droit professionnel, le droit de l'immigration et le droit administratif.

M<sup>e</sup> Houle a publié de nombreux écrits dans 4 domaines de recherche : l'immigration et les professionnels formés à l'étranger, la réforme des systèmes réglementaires, l'indépendance des tribunaux administratifs et les éléments probants dans les processus décisionnels administratifs. Elle est la fondatrice de l'*International Journal of Migration and Border Studies*, où elle siège en tant que membre du comité de rédaction depuis 2012.

M<sup>e</sup> Houle a été nommée par la ministre au CA transitoire du Collège en mars 2026.

---

## Conseil d'administration



**Ben Rempel**



**Marc Spector,  
LL. B, M.B.A., C.Dir**

---

M. Rempel a occupé des postes de direction et exercé plusieurs rôles liés à l'élaboration de politiques ainsi qu'à des programmes portant sur l'immigration, l'éducation internationale et la reconnaissance des qualifications professionnelles internationales.

En tant qu'ancien sous-ministre adjoint de l'immigration au Manitoba, M. Rempel a dirigé les stratégies de la province en matière d'immigration et d'éducation internationale. Il a soutenu l'élaboration de plusieurs initiatives réglementaires, notamment les pratiques équitables en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles et un régime d'octroi de permis pour le recrutement de travailleurs.

Il a dirigé des missions d'attraction des talents, négocié des accords internationaux bilatéraux en faveur de méthodes de recrutement éthiques et coprésidé des tables de concertation fédérales-provinciales-territoriales sur l'immigration, la reconnaissance des qualifications professionnelles et l'éducation internationale.

M. Rempel a exercé un rôle de gouvernance au sein de CA de plusieurs organisations non gouvernementales.

Il a été nommé au CA transitoire du Collège en mars 2022, et son mandat a été reconduit pour 2 autres années en mars 2026.

M. Spector est membre chevronné de conseils d'administration; il est également registraire adjoint et avocat, et compte près de 20 ans d'expérience à la tête d'organismes de réglementation œuvrant dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des finances et du logement.

M. Spector est reconnu internationalement à titre d'expert en matière de réglementation des professions et a été élu par 650 organismes de réglementation à travers le monde à la présidence du Council of Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR), la principale association dédiée à la formation en matière de réglementation.

Au fil des ans, M. Spector a beaucoup écrit sur la réglementation et participe fréquemment en tant que conférencier à des congrès sur ce thème partout en Amérique du Nord. Ses écrits et ses allocutions portent souvent sur les qualités requises pour être de nos jours un organisme de réglementation moderne et innovant.

Il a été nommé par la ministre au CA transitoire du Collège en mars 2026.

---

## Observatrice ministérielle



Alexis Graham,  
Observatrice ministérielle

---

En 2022, M<sup>me</sup> Graham a été nommée observatrice ministérielle en vertu de l'article 76 de la Loi sur le Collège.

---

## Comités

### COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) du CA supervise l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration continue du cadre et des processus de gouvernance du Collège. Le Comité veille à favoriser un leadership, une responsabilité et une planification de la relève efficaces pour le CA en supervisant la nomination et l'élection des administrateurs, ainsi que la nomination des membres des comités et des groupes de travail.

Le CGMC formule des recommandations au CA en ce qui concerne les politiques de gouvernance, la composition du CA, le recrutement, l'orientation et l'évaluation des administrateurs, ainsi que les pratiques exemplaires en matière de gouvernance en vue de soutenir les priorités stratégiques et les responsabilités du Collège en matière de réglementation.

**Ben Rempel**  
Président

**Richard Dennis, CRIC**  
Vice-président

**John Burke, CRIC**

**France Houle**

**Marc Spector**

### COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) assiste le CA dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance pour ce qui est de la gestion financière et de la responsabilité fiscale du Collège. Le Comité supervise et contrôle les aspects importants des opérations financières du Collège, notamment la communication de l'information financière, l'établissement du budget, les processus d'audit, les contrôles internes, la gestion des risques et la conformité réglementaire.

Le CFV formule des recommandations au CA afin de favoriser une prise de décision éclairée et de contribuer à veiller à l'intégrité, à la transparence et à la viabilité de la gérance financière du Collège.

**Tim D'Souza**  
Président

**John Burke, CRIC**

**Jennifer Henry**

**Richard Dennis, CRIC**

**Marc Spector**

### COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines assiste le CA en ce qui concerne la surveillance des enjeux portant sur le rendement, la rémunération et la planification de la relève du président et chef de la direction du Collège. Le Comité supervise la mise en œuvre et la gestion des processus du CA pour établir les objectifs de rendement annuels, réaliser des évaluations du rendement et recommander des rajustements en matière de rémunération et de conditions d'emploi, le cas échéant.

**Stan Belevici, CRIC-CISR**  
Président

**Jennifer Henry**

**Tim D'Souza**

**Ben Rempel**

**France Houle**

---

## Équipe dirigeante



**Michael Huynh**  
Président et chef de la  
direction, registraire



**Jessica Freeman**  
Directrice, Affaires  
générales et publiques



**Laura Halbert**  
Directrice, Conduite  
professionnelle



**Cathy Pappas**  
Directrice, Inscriptions



**Beata Pawlowska, Ph. D.**  
Directrice, Normes  
professionnelles,  
recherche, éducation et  
politiques

---

# Annexe

 Colombie-Britannique - Lieu d'exercice de 2822 CRIC et de 122 CRIEE

# CRIC travaillant à l'étranger en 2026

|                       |    |                                |    |              |            |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|--------------|------------|
| Allemagne             | 1  | Hong Kong                      | 13 | Ouganda      | 1          |
| Antigua-et-Barbuda    | 1  | Îles Caïmans                   | 1  | Ouzbékistan  | 1          |
| Argentine             | 1  | Inde                           | 36 | Pakistan     | 7          |
| Australie             | 12 | Iran (République islamique d') | 1  | Paraguay     | 1          |
| Azerbaïdjan           | 1  | Iraq                           | 1  | Pays-Bas     | 1          |
| Bangladesh            | 3  | Israël                         | 1  | Philippines  | 7          |
| Biélorussie           | 1  | Jamaïque                       | 1  | Portugal     | 2          |
| Brésil                | 5  | Japon                          | 1  | Qatar        | 2          |
| Chine                 | 14 | Jordanie                       | 4  | Royaume-Uni  | 9          |
| Colombie              | 1  | Kenya                          | 1  | Singapour    | 1          |
| Corée (République de) | 3  | Koweït                         | 1  | Slovaquie    | 1          |
| Costa Rica            | 1  | Liban                          | 2  | Suisse       | 1          |
| Égypte                | 2  | Mali                           | 1  | Taiwan       | 2          |
| Émirats arabes unis   | 14 | Maroc                          | 11 | Thaïlande    | 1          |
| Espagne               | 4  | Maurice                        | 1  | Turquie      | 4          |
| États-Unis            | 50 | Mexique                        | 6  | Zambie       | 1          |
| France                | 2  | Monaco                         | 1  |              |            |
| Ghana                 | 3  | Nigéria                        | 4  |              |            |
| Grèce                 | 1  | Nouvelle-Zélande               | 1  | <b>Total</b> | <b>250</b> |

# États financiers 30 juin 2026

 **Nouveau-Brunswick** – Lieu d'exercice de 65 CRIC et de 15 CRIEE

---

## Table des matières

|    |                                         |
|----|-----------------------------------------|
| 36 | Rapport de l'auditeur indépendant       |
| 38 | État de la situation financière         |
| 39 | État de l'évolution des actifs nets     |
| 40 | État des résultats d'exploitation       |
| 41 | État des flux de trésorerie             |
| 42 | Notes accompagnant les états financiers |

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Doane Grant Thornton LLP**  
123 Commerce Valley Dr E  
Suite 400  
Markham, ON  
L3T 7W8

Tél. : +1 416 366 0100  
Télec. : +1 905 475 8906  
[www.doanegrantthornton.ca](http://www.doanegrantthornton.ca)

Au conseil d'administration du  
Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2026, et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Collège à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Collège ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Collège.

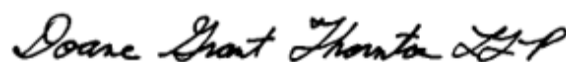
### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Collège;
- nous apprécions le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Collège à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Collège à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Markham, Canada  
Le 23 octobre 2026

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# État de la situation financière du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

30 juin

2026

2025

## Actif

### Actif à court terme

|                                   |                   |                   |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Encaisse                          | 21 695 062 \$     | 24 646 628 \$     |
| Placements à court terme (note 3) | 7 199 973         | 3 143 848         |
| Comptes débiteurs                 | 139 775           | 258 809           |
| Frais payés d'avance              | 409 963           | 481 799           |
|                                   | <b>29 444 773</b> | <b>28 531 084</b> |

### Immobilisations (note 4)

**1 035 955**      **1 309 504**

**30 480 728 \$**      **29 840 588 \$**

## Passif

### Passif à court terme

|                                                |                  |                  |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 5) | 1 346 105 \$     | 1 429 336 \$     |
| Revenus reportés                               | 300 870          | 541 878          |
|                                                | <b>1 646 975</b> | <b>1 971 214</b> |

## Actif net

|                                                                                                                                            |                      |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Non affecté                                                                                                                                | 13 958 052           | 12 130 916           |
| Investi en immobilisations                                                                                                                 | 1 035 955            | 1 309 504            |
| Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI                                                                                    | 639 746              | 1 228 954            |
| Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile | 2 000 000            | 2 000 000            |
| Réserve pour conduite professionnelle                                                                                                      | 1 200 000            | 1 200 000            |
| Réserve pour le fonds d'indemnisation                                                                                                      | 10 000 000           | 10 000 000           |
|                                                                                                                                            | <b>28 833 753</b>    | <b>27 869 374</b>    |
|                                                                                                                                            | <b>30 480 728 \$</b> | <b>29 840 588 \$</b> |

## Engagements (note 7)

Au nom du conseil d'administration



Président du CA

Administrateur



Administrateur

Président, Comité des finances et de la vérification

Voir les notes accompagnant les états financiers.

# État de l'évolution des actifs nets du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

|                                                                      | Non affecté   | Investi en immobilisations | Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI | Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile | Réserve pour conduite professionnelle | Réserve pour le fonds d'indemnisation | Total 2026    | Total 2025    |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Solde, début de l'exercice                                           | 12 130 916 \$ | 1 309 504 \$               | 1 228 954 \$                                            | 2 000 000 \$                                                                                                                               | 1 200 000 \$                          | 10 000 000 \$                         | 27 869 374 \$ | 27 815 340 \$ |
| Excédent (déficit) des produits sur les charges                      | 1 992 074     | (438 487)                  | (589 208)                                               | —                                                                                                                                          | —                                     | —                                     | 964 379       | 54 034        |
| Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des frais de cession | (164 938)     | 164 938                    | —                                                       | —                                                                                                                                          | —                                     | —                                     | —             | —             |
| Solde, fin de l'exercice                                             | 13 958 052 \$ | 1 035 955 \$               | 639 746 \$                                              | 2 000 000 \$                                                                                                                               | 1 200 000 \$                          | 10 000 000 \$                         | 28 833 753 \$ | 27 869 374 \$ |

Voir les notes accompagnant les états financiers.

# État des résultats d'exploitation du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2026

2025

## Revenus

|                                      |                   |                   |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Frais de permis                      | 21 875 966 \$     | 22 395 576 \$     |
| Revenus d'intérêts                   | 953 942           | 1 301 443         |
| Frais d'examen                       | 557 040           | 551 530           |
| Frais du programme de mentorat       | 545 624           | 379 091           |
| Autres revenus                       | 531 068           | 749 961           |
| Frais du programme de spécialisation | 423 450           | 489 750           |
|                                      | <b>24 887 090</b> | <b>25 867 351</b> |

## Charges

|                                                       |                   |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires et avantages                                 | 16 387 563        | 15 331 359        |
| Technologies de l'information                         | 1 779 409         | 3 498 225         |
| Conduite professionnelle et discipline                | 868 182           | 1 236 989         |
| Intérêts et frais bancaires                           | 730 694           | 554 312           |
| Communication et relations avec les parties prenantes | 646 488           | 1 162 089         |
| Honoraires professionnels                             | 588 052           | 923 230           |
| Bureau et généralités                                 | 564 784           | 768 751           |
| Normes professionnelles, recherche et éducation       | 527 150           | 376 142           |
| Amortissement                                         | 438 487           | 474 258           |
| Créances irrécouvrables                               | 418 121           | 189 342           |
| Gouvernance (note 6)                                  | 288 000           | 344 515           |
| Location                                              | 272 404           | 428 942           |
| Assurances                                            | 209 144           | 221 894           |
| Inscription et examen                                 | 108 708           | 124 190           |
| Voyage, repas et hébergement                          | 93 119            | 178 375           |
| Perte sur la vente d'immobilisations                  | 2 406             | 704               |
|                                                       | <b>23 922 711</b> | <b>25 813 317</b> |

Excédent des produits sur les charges

**964 379 \$**      **54 034 \$**

Voir les notes accompagnant les états financiers.

# État des flux de trésorerie du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Exercice terminé le 30 juin

2026

2025

Augmentation (diminution) de l'encaisse

## Fonctionnement

|                                                          |                  |                    |
|----------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| Excédent des produits sur les charges                    | 964 379 \$       | 54 034 \$          |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse                   |                  |                    |
| Amortissement                                            | 438 487          | 474 258            |
| Perte subie à la cession d'immobilisations               | 2 406            | 704                |
|                                                          | <u>1 405 272</u> | <u>528 996</u>     |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement |                  |                    |
| Comptes débiteurs                                        | 119 034          | (141 147)          |
| Frais payés d'avance                                     | 71 836           | 57 063             |
| Comptes créditeurs et charges à payer                    | (83 231)         | (827 590)          |
| Revenus reportés                                         | (241 008)        | (6 704 909)        |
|                                                          | <u>1 271 903</u> | <u>(7 087 587)</u> |

## Placements

|                                    |                    |                   |
|------------------------------------|--------------------|-------------------|
| (Achat) rachat de placements (net) | (4 056 125)        | 15 567 167        |
| Acquisition d'immobilisations      | (167 344)          | (143 076)         |
|                                    | <u>(4 223 469)</u> | <u>15 424 091</u> |

(Diminution) augmentation de l'encaisse

(2 951 566) 8 336 504

Encaisse

Début de l'exercice 24 646 628 16 310 124

Fin de l'exercice 21 695 062 \$ 24 646 628 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers.

---

# Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

## Notes accompagnant les états financiers

---

30 juin 2026

---

### 1. Nature des opérations

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (« CCIC » ou le Collège) est l'organisme national de réglementation et de délivrance de permis aux particuliers qui exercent à titre onéreux la profession de consultant en immigration ou en citoyenneté au Canada, ainsi que des conseillers d'étudiants étrangers.

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration (le « Conseil ») était un organisme sans but lucratif constitué sans capital social le 18 février 2011 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le 23 novembre 2021, le Conseil a été prorogé à titre de Collège en vertu de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (la « Loi sur le Collège »). Le Collège est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Collège fonctionne comme une organisation à but non lucratif financièrement autonome et autosuffisante qui dépend des cotisations des titulaires de permis et qui est une entité sans titres de propriété transférables. Le Collège est organisé et fonctionne exclusivement à des fins sociales, éducatives et professionnelles et à d'autres fins non lucratives. L'assemblée générale annuelle (AGA) se tient chaque année, et chaque titulaire de permis actif a le droit d'y assister.

Le mandat du CCIC est le suivant :

- Promouvoir et protéger l'intérêt public en gouvernant et en réglementant l'exercice de la profession de consultant en immigration et en citoyenneté par les particuliers et les cabinets;
- Établir des exigences en matière de formation pour l'admission à la profession;
- Agréer les professionnels, à savoir les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE);
- Superviser le perfectionnement professionnel et la conduite de ses titulaires de permis;
- Recevoir, examiner et régler les plaintes contre ses titulaires de permis; et
- Administrer une procédure disciplinaire pour sanctionner ses titulaires de permis dont le perfectionnement professionnel et la conduite ne répondent pas aux normes du CCIC.

#### *Transition au Collège*

Conformément à la Loi sur le Collège, le Collège est actuellement gouverné par un conseil d'administration transitoire qui supervise l'approbation de ses Règlements administratifs initiaux et d'autres procédures. Cette période transitoire prendra fin lorsque le nouveau conseil d'administration entrera en fonction, à une date qui sera fixée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

Le Collège dispose de pouvoirs accrus pour réglementer la profession de consultant en immigration dans l'intérêt public, y compris de nouveaux pouvoirs pour enquêter sur les praticiens non autorisés et les poursuivre. Ces changements appuient le mandat du Collège en matière de protection du public.

La Loi sur le Collège exige la création d'un fonds pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis. À la date de ces états financiers, le fonds d'indemnisation n'avait pas encore été établi. Le Règlement d'application pertinent n'est entré en vigueur que le 15 juillet 2026.

---

# Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

## Notes accompagnant les états financiers

---

30 juin 2026

---

### 2. Principales conventions comptables

La Loi sur le Collège, en vertu de laquelle le Collège a été prorogé, accorde au ministre certains droits liés au conseil d'administration du Collège. La direction a obtenu un avis juridique d'un conseiller externe et indépendant sur la question de savoir si le Collège est contrôlé par le gouvernement et sur l'application appropriée des normes comptables. Sur la base de cet avis juridique, le Collège présente ses rapports conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales conventions comptables sont détaillées comme suit :

#### **Méthode de présentation**

Aux fins de l'établissement des états financiers, les comptes du Collège ont été classifiés dans les fonds suivants :

##### *Investi en immobilisations*

Les fonds investis en immobilisations représentent l'actif, le passif, les produits et les charges liés aux immobilisations du Collège, y compris les acquisitions et les ventes.

##### *Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI*

La réserve affectée en interne au développement de l'infrastructure de TI a été établie par le conseil d'administration afin d'apporter un soutien à l'examen et à la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information (« TI »).

##### *Réserve pour la couverture de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et l'immunité contre la responsabilité civile*

Le conseil d'administration a établi une réserve affectée en interne pour autofinancer ou compléter la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants et offrir une protection contre la responsabilité civile et les litiges.

##### *Réserve pour conduite professionnelle*

La réserve pour conduite professionnelle affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour couvrir les dépenses futures estimées associées aux affaires disciplinaires en matière de conduite professionnelle. Le montant de la réserve est rajusté à la fin de chaque exercice. Toutefois, au 30 juin 2026, la direction a maintenu le même montant que pour l'exercice précédent.

##### *Réserve pour le fonds d'indemnisation*

La réserve pour le fonds d'indemnisation affectée en interne a été établie par le conseil d'administration pour indemniser les personnes qui ont été affectées négativement par la conduite ou les activités d'un titulaire de permis.

##### *Non affecté*

L'actif, le passif, les revenus et les charges liés à toutes les autres activités sont comptabilisés dans le fonds non affecté.

#### **Constatation des produits**

Les frais de permis non remboursables sont reportés et constatés à titre de produits sur la durée de la période visée par le permis.

Les produits tirés des examens et des programmes, ainsi que les frais d'annulation et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

---

# Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

## Notes accompagnant les états financiers

---

30 juin 2026

---

### 2. Principales conventions comptables (suite)

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins, s'il y a lieu, les amortissements cumulés et dépréciations. L'amortissement est passé en charges de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée de l'actif selon la méthode suivante :

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| Matériel informatique                                            | Trois ans |
| Fournitures de bureau                                            | Trois ans |
| Meubles et agencements                                           | Cinq ans  |
| Améliorations locatives                                          | Cinq ans  |
| Équipement de communications et de technologies de l'information | Sept ans  |

Le Collège examine la dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

#### Instruments financiers

Le Collège prend en compte tout contrat créant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres comme un instrument financier, sauf dans certaines circonstances limitées. Le Collège comptabilise les éléments suivants à titre d'instruments financiers :

- encaisse
- placements à court terme
- comptes débiteurs
- comptes créditeurs

Les actifs ou les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont émis ou acquis. La juste valeur est le montant de la contrepartie qui serait convenue dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes qui agissent en toute liberté. Par la suite, le Collège évalue tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le Collège effectue régulièrement des évaluations afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, et que le Collège détermine qu'il y a un changement défavorable important dans les délais ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, il comptabilise une perte de valeur dans l'état des résultats d'exploitation. Toute annulation des pertes de valeur précédemment comptabilisées est constatée dans les activités de l'exercice où l'annulation a lieu. Le Collège décomptabilise les passifs financiers, en totalité ou en partie, lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes. Les montants présentés et l'information à fournir dans les notes sont déterminés sur la base des meilleures estimations de la direction, fondées sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et le plan d'action prévu. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des comptes débiteurs et la durée de vie utile estimée des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

## Notes accompagnant les états financiers

30 juin 2026

### 3. Placements à court terme

|     | 2026                | 2025                |
|-----|---------------------|---------------------|
| CPG | <b>7 199 973 \$</b> | <b>3 143 848 \$</b> |

Les placements se composent de certificats de placement garanti (CPG) portant intérêt à 3,00 % (4,93 % en 2025) et arrivant à échéance entre le 8 juillet 2026 et le 12 août 2026 (le 11 juillet 2025 en 2025).

### 4. Immobilisations

|                                                                  |                     |                      | 2026                   | 2025                   |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
|                                                                  | Coût                | Amortissement cumulé | Valeur nette comptable | Valeur nette comptable |
| Matériel informatique                                            | 548 203 \$          | 392 347 \$           | <b>155 856 \$</b>      | 164 240 \$             |
| Fournitures de bureau                                            | 264 310             | 129 315              | <b>134 995</b>         | 111 640                |
| Meubles et agencements                                           | 215 241             | 102 458              | <b>112 783</b>         | 150 013                |
| Améliorations locatives                                          | 1 263 005           | 630 684              | <b>632 321</b>         | 883 611                |
| Équipement de communications et de technologies de l'information | 46 018              | 46 018               | <b>—</b>               | —                      |
|                                                                  | <b>2 336 777 \$</b> | <b>1 300 822 \$</b>  | <b>1 035 955 \$</b>    | <b>1 309 504 \$</b>    |

### 5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales exigibles de zéro \$ (zéro \$ en 2025).

### 6. Gouvernance

Le conseil d'administration est chargé d'assurer la surveillance de la gouvernance de la direction dans les affaires du Collège. Le conseil d'administration transitoire est composé de neuf administrateurs, dont cinq ont été nommés par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada et quatre avaient été élus au conseil d'administration du Conseil et continuent de siéger au conseil d'administration du Collège. Les membres du conseil d'administration et des comités sont rémunérés de la façon suivante :

- Président du conseil d'administration – 2 000 \$ par mois. Avant l'embauche du chef de la direction permanent, le président du conseil d'administration recevait 500 \$ de plus par mois pour les responsabilités qu'il assumait durant la période où le poste de chef de la direction était pourvu par intérim (aucune rémunération supplémentaire en 2025).
- Vice-président du conseil d'administration – 700 \$ par mois.
- Administrateurs – 80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail (80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail en 2025).
- Tous les membres des comités sont des administrateurs.

---

# Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

## Notes accompagnant les états financiers

---

30 juin 2026

---

### 6. Gouvernance (suite)

Les dépenses de gouvernance se composent des éléments suivants :

|                                                      | <u>2026</u>       | <u>2025</u>       |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Honoraires des administrateurs                       | 92 493 \$         | 94 423 \$         |
| Réunions du conseil d'administration et déplacements | 170 675           | 192 173           |
| Formation et autres dépenses                         | <u>24 832</u>     | <u>57 919</u>     |
|                                                      | <u>288 000 \$</u> | <u>344 515 \$</u> |

---

### 7. Engagements

Les engagements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location de locaux sont approximativement les suivants :

|      |                     |
|------|---------------------|
| 2027 | 314 704 \$          |
| 2028 | 318 859             |
| 2029 | 322 596             |
| 2030 | <u>134 642</u>      |
|      | <u>1 090 801 \$</u> |

---

### 8. Instruments financiers

Le Collège est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition au risque et de la concentration des risques du Collège au 30 juin 2026. Aucun changement n'a été constaté dans les risques évalués par rapport à l'exercice précédent.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les principaux risques de crédit du Collège sont liés à ses comptes débiteurs. Les comptes débiteurs sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses de 2 358 610 \$ (1 532 557 \$ en 2025).

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Collège éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en liquidités opérationnels, le Collège ne dispose pas de fonds suffisants pour régler les transactions à la date d'échéance, qu'il soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur, ou qu'il soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des comptes créditeurs.

Le Collège continue à se concentrer sur le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en fonds de roulement lié à l'exploitation et aux dépenses en capital. Le Collège prépare des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre à ses obligations.

---

# **Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**

## **Notes accompagnant les états financiers**

30 juin 2026

---

### **8. Instruments financiers (suite)**

#### **c) Risque du marché**

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs prévus d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Collège est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

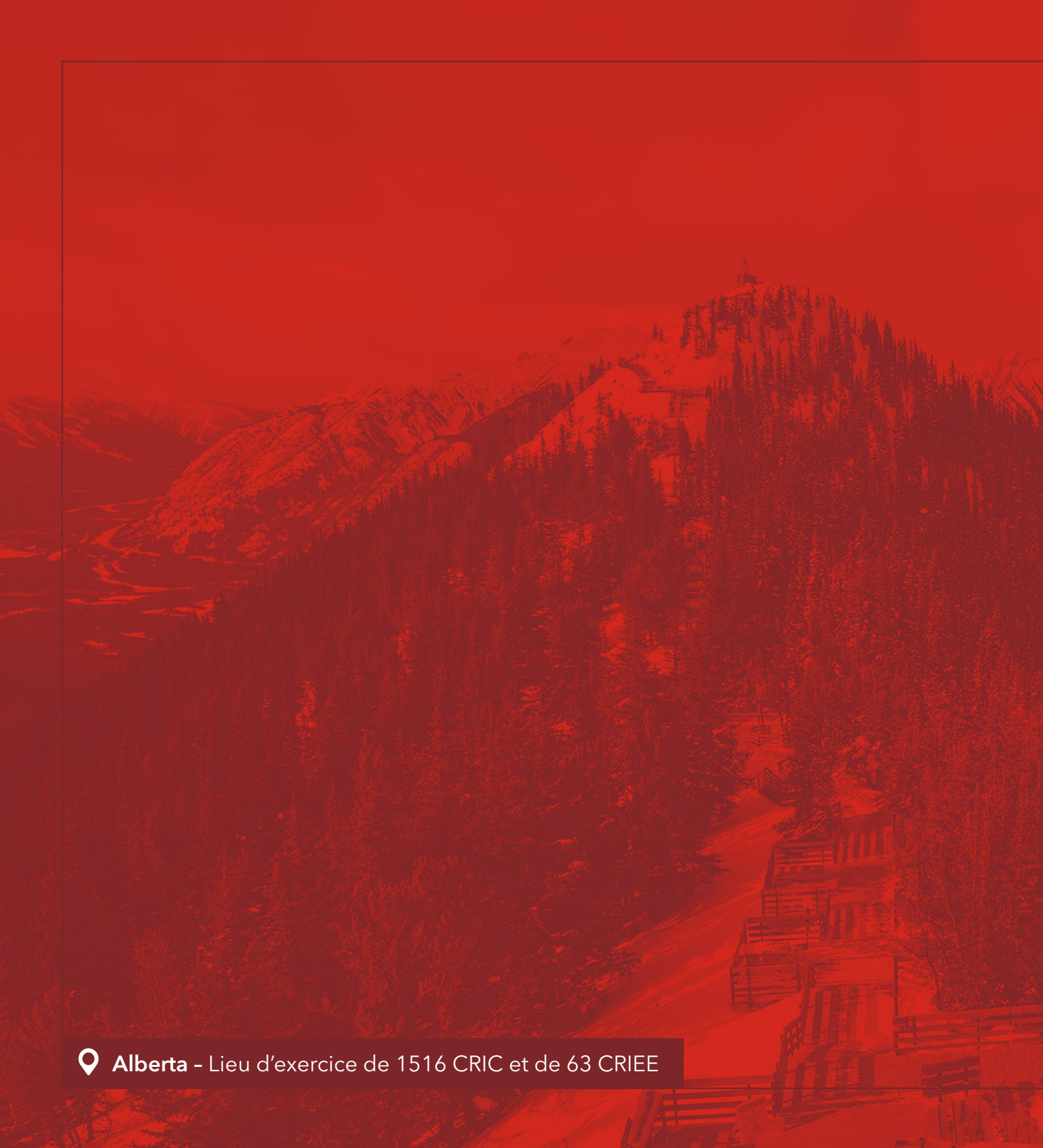
#### **i) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché. Le Collège est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme et gère ce risque en investissant dans des instruments à faible risque comme les CPG.

---







 **Alberta** - Lieu d'exercice de 1516 CRIC et de 63 CRIEE

**Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**  
5500 North Service Road, bureau 1002  
Burlington (Ontario)  
L7L 6W6  
Canada

